



## Concept de protection pour l'école et l'école à journée continue d'Evilard, version : 05 juin 2020 (phase 3 d'assouplissement)

---

Quelques réflexions préliminaires :

- Malgré la présence de beaucoup de personnes, nous voulons éviter les cas particulièrement graves de COVID-19 et de maintenir le taux de nouveaux cas d'infection à un faible niveau. Une attention particulière est portée à la santé des personnes vulnérables.
- Dans les semaines et les mois à venir, nous voulons tous apprendre ensemble comment nous pouvons maintenir un bon fonctionnement et une bonne vie scolaire compte tenu de la situation du coronavirus.
- À Evilard, nous procédons par étapes. Le présent concept de protection présente les mesures de protection basées sur les décisions du Conseil fédéral pour la phase 3 de l'assouplissement. Le présent concept est basé sur les directives suivantes :
  - o Directives de la Confédération, en particulier de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) :  
[COVID-19 : Principes de base pour la reprise de l'enseignement présentiel à l'école obligatoire](#) (PDF, 195 kB, 01.05.2020)
  - o Directives du canton de Berne, en particulier de la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne :  
[Guide pour la reprise de l'enseignement présentiel \(Etat au 30 avril 2020\)](#) (PDF, 351 Ko, 16 pages)
  - o [Lettre de l'office de l'école obligatoire et du conseil du 28 mai 2020](#)



## 1. Mesures générales de protection

Directives de la Confédération et du Canton de Berne	Mise en œuvre à l'école d'Evilard
<p><u>Règles générales de conduite et d'hygiène</u> Les règles et mesures d'hygiène visant à empêcher la propagation du virus doivent souvent être abordées et pratiquées avec les élèves. Ces derniers doivent aussi être sensibilisés afin d'adopter un comportement réduisant les risques de propagation. En effet, une seconde vague de contamination donnerait de nouveau lieu à des mesures radicales.</p>	<p>Les enseignant-e-s expliquent aux élèves comment le virus se transmet et leur apprennent à se protéger et à protéger les autres. Pour ce faire, les <u>règles d'hygiène et de conduite</u> sont communiquées de manière adaptée à chaque âge et régulièrement mises en pratique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder ses distances</li> <li>• Se laver soigneusement et régulièrement les mains</li> <li>• Éviter de se serrer la main</li> <li>• Ne pas partager la nourriture et les boissons</li> <li>• Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du bras</li> <li>• Rester à la maison lorsque les symptômes apparaissent</li> </ul>
<p><u>Stations hygiéniques</u> Installation appropriée de stations hygiéniques aux endroits sensibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distributeur de savon liquide</li> <li>• Serviettes à usage unique</li> <li>• Produit désinfectant pour les mains pour les adultes (enfants uniquement à titre exceptionnel)</li> </ul>	<p><u>Hygiène des mains</u> Les classes et la salle des maîtres sont équipées de stations hygiéniques pour les mains avec distributeur de savon liquide. Les personnes qui occupent des salles qui ne sont pas pourvues de station hygiénique (enseignement spécialisé) utilisent une station hygiénique existante (aux toilettes, lavabos de l'école à journée continue, etc.) et l'indiquent à leurs élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distributeur de savon liquide et serviettes à usage unique à toutes les stations d'hygiène (les serviettes seront jetés).</li> <li>• Désinfectant pour les mains destinés aux adultes (les enfants utilisent le désinfectant que dans des cas exceptionnels).</li> <li>• Les poubelles des stations d'hygiène sont vidées quotidiennement (midi et soir).</li> </ul>
<p><u>Nettoyage des surfaces</u> Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers, si possible plusieurs fois par jour.</p>	<p><u>Nettoyage des surfaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les vestiaires et garde-robes sont nettoyés quotidiennement.</li> <li>• Les interrupteurs, les poignées de fenêtres, les rampes d'escalier ainsi que les toilettes et les lavabos sont nettoyés au moins 2 fois par jour (midi et soir).</li> <li>• Les poignées de portes de toutes les entrées des bâtiments et des salles de classe, la poignée du réfrigérateur et les machines à café sont nettoyées 3 fois par jour (grande récréation, midi et après-midi)</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements sportifs et de jeux/jouets : les jeux /jouets sont nettoyés régulièrement. Tous les équipements sportifs sont nettoyés avec une lingette désinfectante avant et après utilisation. Des produits de nettoyage appropriés sont à disposition sur place.</li> <li>• Ordinateurs portables des élèves : les élèves nettoient les ordinateurs portables avec une lingette désinfectante après chaque utilisation.</li> <li>• Autres surfaces : des sprays désinfectants sont à disposition dans chaque classe. Il ne sont utilisés que par le personnel de l'école.</li> </ul>
<p><u>Aérer</u> <i>Tous les locaux doivent être aérés de manière régulière et suffisante ; dans les salles de classe, ce doit être fait après chaque période d'enseignement.</i></p>	<p><u>Aérer</u> Les salles de classe doivent être aérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pendant 5 minutes après chaque leçon</li> <li>• pendant au moins 10 minutes à la grande récréation.</li> </ul> <p>Pour cela, il faut ouvrir complètement les fenêtres et les portes restent fermées (les enseignant-e-s qui sont dans le nouveau bâtiment veillent à ce que les charnières des fenêtres ne soient pas endommagées lors de l'aération – il vaut mieux rester sur place).</p>
<p><u>Masques d'hygiène</u> <i>Le port de masques d'hygiène n'est pas opportun dans le contexte scolaire. Des masques doivent être à disposition dans l'école pour certaines situations (apparition de symptômes chez une personne sur place, utilisation pour le chemin du retour ou une éventuelle attente dans le bâtiment).</i></p>	<p><u>Masques d'hygiène</u> En principe, il n'est pas pertinent de porter un masque à l'école, car les règles d'hygiène et de distance restent le moyen de protection le plus efficace. Nous veillons donc à ce que les règles en la matière soient respectées. Cependant, l'utilisation du masque est recommandée dans certaines situations, notamment pendant l'enseignement si la distance avec les élèves à partir du cycle 2 ne peut être maintenue.</p> <p>L'école dispose de 200 masques. 5 masques d'hygiène sont déposés dans chaque pharmacie scolaire (lieux : salle de préparation des enseignants, école enfantine sud, école enfantine nord, école à journée continue et salle de gymnastique). Ces masques sont uniquement destinés aux personnes qui présentent des symptômes. Le reste des masques se trouvent à la direction de l'école.</p>
<p><u>Accès au site de l'école</u> <i>Les adultes qui ne sont pas directement impliqués dans l'activité scolaire doivent éviter de pénétrer sur le site de l'école.</i></p>	<p><u>Accès au site de l'école</u> Les adultes qui ne sont pas directement impliqués dans l'activité scolaire doivent éviter de pénétrer sur le site de l'école. Par conséquent, les visites des parents dans les écoles pendant cette période ne sont possibles que dans des cas exceptionnels et doivent toujours être annoncées à l'avance.</p>



<p><u>Activités scolaires</u> <i>Les activités présentant un haut risque de transmission doivent être évitées.</i></p>	<p><u>Activités / manifestations scolaires</u> Tous les activités et manifestations scolaires resteront annulées jusqu'en fin d'année scolaire 2019/2020. Cela comprend les activités suivantes : courses d'école et camps de classe avec hébergement extérieur, semaine d'escalade, soirées des parents, fêtes de fin d'année scolaire avec participation des parents jusqu'à la 7H, soirée des parents de l'école à journée continue.</p> <p>Les courses d'école peuvent être organisées à condition d'utiliser uniquement les moyens de transport de la ville de Biel/Bienne, y compris le Funic Evilard et Macolin.</p>																		
<p><u>Récréation</u> <i>Ne pas trop mélanger les classes (à cause de la traçabilité), donc dans les grandes écoles prévoir des récréations échelonnées.</i></p>	<p><u>Élèves</u> Jusqu'à la fin de l'année scolaire 19/20, la grande récréation se déroule séparément (physiquement, géographiquement) selon le cycle. Le Bike- et Skatepark est à nouveau ouvert au public et est également disponible pendant la grande récréation. Les zones de pause seront réparties comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="607 719 1626 900"> <thead> <tr> <th></th> <th>3H + 4H</th> <th>5H-8H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lundi</td> <td>Côté sud du Bâtiment</td> <td>Côté nord du Bâtiment</td> </tr> <tr> <td>Mardi</td> <td>Côté nord du Bâtiment</td> <td>Côté sud du Bâtiment</td> </tr> <tr> <td>Mercredi</td> <td>Côté sud du Bâtiment</td> <td>Côté nord du Bâtiment</td> </tr> <tr> <td>Jeudi</td> <td>Côté nord du Bâtiment</td> <td>Côté sud du Bâtiment</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>Côté sud du Bâtiment</td> <td>Côté nord du Bâtiment</td> </tr> </tbody> </table> <p>La Ludothèque reste fermée jusqu'à la fin de l'année scolaire 19/20. Du matériel de jeu est mis à disposition par classe pour la grande récréation.</p> <p><u>Enseignant-e-s</u> La grande récréation se déroule dans la salle des maîtres et dans la salle de préparation ou, par beau temps, sur la terrasse sud-ouest près de la table de ping-pong. Chaque salle dispose d'une machine à café. Il faut veiller à garder ses distances entre les enseignant-e-s.</p>		3H + 4H	5H-8H	Lundi	Côté sud du Bâtiment	Côté nord du Bâtiment	Mardi	Côté nord du Bâtiment	Côté sud du Bâtiment	Mercredi	Côté sud du Bâtiment	Côté nord du Bâtiment	Jeudi	Côté nord du Bâtiment	Côté sud du Bâtiment	Vendredi	Côté sud du Bâtiment	Côté nord du Bâtiment
	3H + 4H	5H-8H																	
Lundi	Côté sud du Bâtiment	Côté nord du Bâtiment																	
Mardi	Côté nord du Bâtiment	Côté sud du Bâtiment																	
Mercredi	Côté sud du Bâtiment	Côté nord du Bâtiment																	
Jeudi	Côté nord du Bâtiment	Côté sud du Bâtiment																	
Vendredi	Côté sud du Bâtiment	Côté nord du Bâtiment																	
<p><u>Séparation de la circulation des personnes du cycle 1 et cycle 2</u> <i>Toutes les activités impliquant un contact physique entre des enfants et des adolescents doivent être évitées.</i></p>	<p><u>Entrée de l'école et escaliers</u> Pour l'instant, jusqu'au début de la phase 3 de l'assouplissement des mesures, on essaie de séparer la circulation des personnes du cycle 1 et du cycle 2.</p>																		



	<p><u>Entrées et escaliers</u> Les élèves du cycle 1 utilisent, dans la mesure du possible, l'escalier du côté ouest, l'entrée située à l'extrémité ouest du bâtiment scolaire ou l'entrée qui leur est réservée du côté sud de l'école. Les élèves du cycle 2 utilisent, dans la mesure du possible, l'escalier du côté est, l'entrée principale au nord ou l'entrée qui leur est signalée du côté sud de l'école chaque fois que cela est possible.</p> <p><u>Entrée école enfantine sud</u> L'entrée sud au rez-de-chaussée est exclusivement réservée aux élèves de l'école enfantine sud.</p> <p><u>Enseignant-e-s</u> Il est conseillé aux enseignants d'utiliser, dans la mesure du possible, l'escalier à l'ouest de l'entrée principale.</p>
	<p><u>Bibliothèque de l'école</u> La bibliothèque de l'école reste fermée jusqu'aux vacances d'été..</p>
	<p><u>Communication</u> Les affiches de la campagne "Comment nous nous protégeons" destinées aux écoles seront placées aux endroits suivants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entrée EE Nord</li><li>- Entrée EE Sud</li><li>- Entrée principale sud</li><li>- Entrée principale nord</li><li>- Entrée principale ouest</li><li>- Entrées de la salle de sport</li><li>- Entrée salle rythmique</li><li>- Hall d'entrée de l'école</li></ul>

hat formatiert: Französisch (Schweiz)



## 2. Mesures de protection dans le cadre de l'enseignement

Directives de la Confédération et du Canton de Berne	Mise en œuvre à l'école d'Evilard
<p><i>Principe de base</i> Notamment au degré primaire, les enfants doivent pouvoir se comporter et se déplacer aussi normalement que possible au sein de la classe, sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation</p> <p><i>Selon le concept de protection de l'OFSP, la distance entre les enfants de moins de 10 ans ne doit pas être respectée. Selon l'OFSP, la distance entre les enseignant-e-s et les enfants doit si possible être maintenue, mais pour les enfants de moins de 10 ans, cela est moins pertinent et possible.</i></p>	<p><u>Principe de base</u> Les enfants de l'école d'Evilard doivent pouvoir se comporter et se déplacer aussi normalement que possible au sein de l'école. Les travaux de groupe se déroulent uniquement en petits groupes de 2 à 3 élèves. Il faut veiller à ce que les groupes restent aussi stables que possible. Les enseignant-e-s doivent aménager leur classe de manière à ce que les élèves puissent facilement garder une distance de 2 m avec le bureau de l'enseignant-e (marquage au sol) et s'assurer qu'une distance de 2 m est possible autour du lavabo (marquage au sol). Pour les cahiers ou autre matériel qui sont échangés entre les élèves et les enseignant-e-s, il est recommandé de prévoir un endroit spécifique dans la classe, où le matériel peut être déposé afin d'être désinfecté si nécessaire.</p> <p>Tous les élèves de l'école sont régulièrement formés pour observer au mieux les mesures d'hygiène des mains (si nécessaire, former des équipes pour s'aider mutuellement dans le respect des règles d'hygiène).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle 1 : Les règles de distance entre les élèves ne doivent pas être respectées au cours du cycle 1. Dans la mesure du possible, les distances par rapport aux enseignants doivent être respectées.</li> <li>• Cycle 2 : Dans un groupe de classe, les règles de distance entre les élèves du cycle 2 ne doivent pas être respectées. Les élèves du cycle 2 gardent la distance avec les enseignants et vice versa. (marquage au sol autour du bureau de l'enseignant-e).</li> </ul>
<p><i>L'enseignement reprend en principe dans toutes les disciplines. Les règles et mesures d'hygiène doivent être respectées autant que possible. Toutes les activités entraînant un contact physique entre les élèves doivent être évitées. Ce principe doit être observé notamment dans le domaine de l'éducation physique et du sport mais aussi lors des activités menées dans les autres disciplines. Il faut renoncer aux sports de contact.</i></p>	<p>En principe, l'enseignement reprend dans toutes les branches. Les mesures de protection spécifiques s'appliquent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allemand / Français / Mathématiques / Anglais / Histoire / Géographie / Sciences / Informatique : Respect des mesures de protection prévues en fonction des cycles décrits ci-dessus</li> <li>• Dessin: choisissez des contenus de cours qui permettent de respecter les prescriptions de distance. Organiser des leçons à l'extérieur chaque fois que cela est possible et, si nécessaire, enseigner également des contenus théoriques.</li> </ul>



<p><i>Dans la mesure du possible, les cours de sport doivent avoir lieu en plein air.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Musique : il n'est pas possible de garder la distance minimale dans la salle de musique. À partir du cycle 2, les cours de musique ont lieu si possible à l'extérieur ou dans le hall d'entrée. Le système BOSE et le piano sont disponibles.</li> <li>• TM : Les machines à coudre, les outils et les machines peuvent être utilisés et sont désinfectés après usage. L'objectif principal est que les enfants puissent travailler de manière autonome.</li> <li>• Activités sportives : il faut renoncer à tous les sports de contact qui impliquent un contact physique constant (judo, combat &amp; lutte) D'autres sports de contact tels que le football, le basket-ball, le handball, etc. peuvent être repris. Cependant, l'accent devrait toujours être mis sur les formes d'exercice qui nécessitent peu de contact physique.</li> <li>• En principe, les leçons de gym ont lieu à l'extérieur (s'ils/elles se sentent d'attaque, les enseignant-e-s peuvent se déplacer sans accompagnant jusqu'à la Pépinière et le canapé forestier). Informer préalablement la direction). En principe, les cours de sport ont lieu à l'extérieur. Les enseignants peuvent se déplacer avec leurs classes sans accompagnant jusqu'à la Pépinière et au canapé forestier. La direction de l'école doit être informée du lieu.</li> <li>• Natation : La natation pourra à nouveau avoir lieu à partir du 16 juin 2020.</li> <li>• Tutti-Frutti / Bilinguisme : il n'y aura pas de tutti-frutti ni d'enseignement impliquant plusieurs classes jusqu'à la fin de l'année scolaire 19/20.</li> <li>• Cours à option : les cours facultatifs auront lieu, mais seront adaptés si nécessaire pour garantir que les mesures de protection soient respectées (par exemple, diviser le cours en plusieurs petits groupes, le déplacer à l'extérieur, etc.)</li> </ul>
<p><u>Enseignement spécialisé</u> <i>Les projets éducatifs des élèves ayant des besoins particuliers (ES-L / ES-G) doivent éventuellement être adaptés et d'autres priorités en matière de soutien doivent être fixées. Il convient de considérer le soutien à l'enseignement ordinaire comme priorité première.</i></p>	<p>Les enseignant-e-s spécialisé-e-s se renseignent auprès des maître-sse-s de classe sur le besoin de soutien et ajustent leur programme de soutien si nécessaire. S'ils ne peuvent pas garder la distance pendant les cours individuels, un écran en plexiglas est disponible pour les protéger.</p>



### 3. Mesures de protection à l'école à journée continue

Directives de la Confédération et du Canton de Berne	Mise en œuvre à l'école d'Evilard
	<p><u>Principe de base</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amener : Dans la mesure du possible, les parents évitent de pénétrer sur le site de l'école. Les parents accompagnent leurs enfants uniquement jusqu'au préau de l'école. Les enfants font seuls la dernière partie du trajet jusqu'à l'école à journée continue.</li> <li>• Chercher : Il est permis d'entrer dans l'enceinte de l'école pour chercher les enfants à l'école à journée continue. Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école à journée continue. Les parents qui viennent chercher leurs enfants font signe par la fenêtre et attendent à l'extérieur de l'école à journée continue en gardant leurs distances.</li> <li>• Pour l'instant, nous essayons de faire le plus possible d'activités de plein air avec les enfants.</li> <li>• Encadrement à midi dans la salle de gym ou la salle rythmique. Les sports de contact (à l'exception des sports de combat) et les jeux avec contact corporel peuvent être pratiqués à nouveau à partir de maintenant.</li> <li>• La ludothèque est fermée pour l'école. L'école à journée continue peut utiliser l'équipement de la ludothèque. Tout le matériel utilisé est nettoyé après usage avec une lingette désinfectante.</li> <li>• Les jouets seront réduits. D'autres formes d'activités telles que le bricolage, la peinture, les sorties en forêt sont recommandées.</li> <li>• Aérer : il faut aérer les locaux toutes les heures pendant 5 minutes. Il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de courant d'air et que les charnières des fenêtres ne soient pas endommagées.</li> <li>• Brossage des dents : jusqu'à la fin de l'année scolaire 19/20, nous renonçons au brossage des dents à l'école à journée continue.</li> </ul>
<p><i>Jusqu'à nouvel ordre, le libre-service / self-service pour les repas doit être supprimé. Installer des équipements de protection pour le service des aliments et le personnel (par exemple, des panneaux en plexiglas)</i></p>	<p><u>Organisation du dîner des jeunes enfants du cycle 1 (1H-4H.)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le groupe des plus jeunes enfants (1H-4H) entre à l'école à journée continue comme auparavant sur un signal sonore.</li> <li>• En arrivant à l'école à journée continue un nettoyage approfondi des mains est effectué. Ensuite, les enfants se présentent à l'entrée à la personne qui s'occupe d'eux.</li> </ul>





	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le repas à midi est pris en petits groupes avec un maximum de 7 enfants</li> <li>• Les enfants vont chercher leur nourriture à l'une des deux points de distribution. Les enfants décident ce qu'ils veulent manger et en quelle quantité. (Principe : nous déterminons le menu, les enfants décident ce qu'ils veulent manger et en quelle quantité).</li> <li>• Aux points de distribution, le personnel d'encadrement est protégé par une vitre en plexiglas et travaille avec des gants et des masques.</li> <li>• Les personnes qui s'occupent des plus jeunes enfants mangent avec eux.</li> <li>• Après le repas, les enfants débarrassent la table et nettoient eux-mêmes la table. Une collaboratrice nettoie ensuite la table et les chaises avec du savon.</li> <li>• Jusqu'à nouvel ordre, l'accès à la cuisine est réservé exclusivement au personnel travaillant dans la cuisine. Pour l'instant, les enfants ne peuvent pas aider à faire la vaisselle.</li> </ul>
<p><u>Distribution des repas</u> <i>Jusqu'à nouvel ordre, éviter le libre-service / self-service (aliments et couverts). Installer des protections pour le service du repas et pour le personnel (p. ex. plaque de plexiglas)</i></p> <p><i>Installer les chaises de façon à ce que les élèves de 10 ans et plus puissent respecter les règles de distanciation</i></p>	<p><u>Organisation du déjeuner pour les enfants plus âgés du cycle 2 (5H-8H)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir du mercredi 13.05.2020, les enfants plus âgés mangent dans le "restaurant pour enfants" de la salle polyvalente, dans le respect des règles de distance.</li> <li>• Ils s'annoncent auprès de la collaboratrice dans la salle polyvalente.</li> <li>• Le repas de midi est servi entre 12h00 et 12h45 dans le restaurant pour enfants en petits groupes de 3 personnes maximum.</li> <li>• Différents ateliers sont disponibles. Les enfants qui n'ont pas encore mangé ou qui ont déjà mangé, peuvent se rendre dans les ateliers respectifs pour s'occuper de manière indépendante.</li> <li>• La personne qui s'occupe des enfants signale aux enfants quand une table est libre et le prochain petit groupe peut manger dans le restaurant pour enfants.</li> <li>• Les enfants vont chercher la nourriture au point de distribution prévu à cet effet. Les enfants décident ce qu'ils veulent manger et combien ils veulent manger. (Principe : nous déterminons le menu, les enfants décident combien et ce qu'ils veulent manger)</li> <li>• La / le préposé-e au point de distribution est protégé par une vitre en plexiglas et travaille avec des gants et un masque.</li> <li>• Après le repas, les enfants débarrassent la table et nettoient eux-mêmes la table. Une collaboratrice nettoie ensuite la table et les chaises avec du savon.</li> <li>• Jusqu'à nouvel ordre, l'accès à la cuisine est réservé exclusivement au personnel travaillant dans la cuisine. Pour l'instant, les enfants ne peuvent pas aider à faire la vaisselle.</li> </ul>



#### 4. Mesures de quarantaine et d'isolement

Directives de la Confédération et du Canton de Berne	Mise en œuvre à l'école d'Evilard
<p><i>Les mesures d'auto-isolement et d'auto-quarantaine sont contraignantes aussi bien pour le personnel adulte que pour les élèves. Les personnes qui présentent des symptômes doivent se placer en isolement.</i></p>	<p>Auto-isolement pour les symptômes suivants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• toux (généralement sèche)</li><li>• maux de gorge</li><li>• insuffisance respiratoire</li><li>• fièvre, sensation de fièvre</li><li>• douleurs musculaires</li><li>• perte soudaine de l'odorat et/ou du goût</li></ul> <p>Plus rarement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• maux de tête</li><li>• symptômes gastro-intestinaux</li><li>• conjonctivite</li><li>• rhume</li></ul> <p>Procédure à suivre lorsque les symptômes de la maladie mentionnés ci-dessus apparaissent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restez à la maison.</li><li>• Information immédiate à la direction de l'école</li><li>• Adressez-vous à un médecin ou à un établissement de santé et demandez si vous devez vous faire tester.</li><li>• Lisez les consignes sur l'isolement <a href="#">Consignes : Auto-isolement</a> (PDF, 174 kB, 01.05.2020) et respectez-les strictement.</li></ul>
<p><i>Les personnes qui, dans le cadre familial, ont des contacts étroits avec une personne malade doivent se mettre en quarantaine.</i></p>	
<p><i>Le regroupement des enfants dans le cadre scolaire n'est pas considéré comme un contact étroit. Cependant, si plusieurs cas d'infection apparaissent dans un établissement, il convient de procéder conformément à la situation en cas de contact étroit, à savoir appliquer la mise en quarantaine et prendre immédiatement contact avec le médecin scolaire et l'inspection scolaire.</i></p>	



## 5. Transports scolaires

Directives de la Confédération et du Canton de Berne	Mise en œuvre à la commune d'Evilard
<i>Le transport scolaire peut reprendre. Les règles et mesures d'hygiène doivent être respectées autant que possible (p. ex. laisser la porte avant fermée et la première rangée de sièges libres pour protéger le/la chauffeur/euse).</i>	<p>En accord avec la Funicar, la commune a décidé qu'un véhicule plus grand avec 40 places sera mis en service jusqu'à nouvel ordre.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pour les enfants du cycle 1 (école enfantine à 4H), la partie arrière du véhicule leur est réservée et les enfants du cycle 2 (5H à 8H) utilisent la partie avant du véhicule. L'accompagnatrice du bus est chargée de veiller à la séparation des deux groupes d'âge.</li><li>• Les parents sont libres de faire prendre à leurs enfants un bus qui circule plus tôt.</li><li>• Sur la base d'une pétition soumise par les élèves à la commune, à partir du mardi 2 juin 2020, le transport de vélos entre Evilard et Macolin sera autorisé avec un maximum de 2 vélos par trajet. Sont exclus toutes les courses où les écoliers viennent à l'école ou rentrent chez eux. Ces trajets sont marqués en gris dans l'horaire.</li><li>• Les parents qui souhaitent conduire leur enfant en voiture pour des raisons de sécurité utiliseront la place "kangourou" située sur le parking vers les terrains de tennis d'Evilard.</li></ul>

## 6. Autres mesures de protection

Directives de la Confédération et du Canton de Berne	Mise en œuvre à l'école d'Evilard
	<p><u>Sports scolaires facultatifs</u> Les cours de sports scolaires facultatifs reprendront au début de l'année scolaire 20/21.</p>